

Délibération n° 79-05 du 13 Juin 1979
portant approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Mars 1979

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 Mars 1979.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 MARS 1979
(1ère réunion 1979)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" s'est réuni sous la présidence de M. LANIER le 20 Mars 1979 à 10 heures avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1978
- 2 - Problèmes internes
 - a/ Réception des nouveaux administrateurs
 - b/ Election du Vice-Président
 - c/ Mise à jour des listes des Commissions.
- 3 - Problème de trésorerie
 - Proposition pour une aide complémentaire à la dépollution des industries.
- 4 - Problème du gaspillage de l'eau
- 5 - Divers
 - a/ Problème de la SICA D'ALIZAY
 - b/ Dénonciation de certains forfaits pollution
 - c/ Remises de majoration
 - d/ Demande de remise gracieuse de la redevance pour prélèvement et consommation présentée par les préleveurs industriels
 - e/ Annulation des redevances prélèvements et consommation dues par 12 agriculteurs au titre des années 1971 à 1974
 - f/ Mesures de pollution. Frais d'exécution des mesures
 - g/ Remise gracieuse des redevances des Scieries Industrielles de Bourgogne.

°
° °

Assistaient à la réunion

En qualité d'administrateurs

M. Lanier, Président
M. Richard, Vice-Président
M. Tenaillon
M. Pernin
M. PrévotEAU
M. Badguerahanian
M. Hérande
M. Vincent
M. Gallon
M. Laudenbach
M. Jourdan
M. le Docteur Talon
M. Renard
M. Chambolle
M. Rousselin
M. Verny

Etaient absents et excusés

M. de Bourgoing
M. Chamant
M. Dubois
M. Boismenu

Etaient également présents

Au titre du Comité de Bassin

M. Bettencourt
M. Charles Schneider

Au titre de la Région d'Ile de France

M. Delatronchette
Melle Lherm

Au titre du Contrôle Financier

M. Jeannin

Au titre de l'Agence

M. Valiron, Directeur, assisté de
M. Salmon, Secrétaire Général
Mme Moraillon, Agent Comptable
M. Bazin
M. Pinon
M. Dargent
M. Pinoit
M. Caille
M. Lavenier
M. Baraduc
M. Salvetti
M. Maruani
M. Bayon de Noyer assurait le secrétariat.

M. le Président Lanier ouvre la séance en prononçant le discours liminaire suivant :

Mes Chers Collègues,

Notre dernière séance date déjà du 25 Octobre de l'année dernière et je constate ainsi que nous ne nous sommes pas retrouvés depuis près de cinq mois. C'est beaucoup. Mais je sais que, pendant tout ce temps-là, à en juger par quelques-unes des importantes réunions auxquelles j'ai participé à la Préfecture de la Région d'Ile de France (et ailleurs) sur des sujets fort importants : le lancement du barrage Aube, la construction de la Centrale de Nogent, le Schéma d'alimentation en eau de la Région, la station de Valenton..., le rythme de nos travaux ne s'est pas ralenti. Nous allons parler tout spécialement aujourd'hui de problèmes financiers et de l'utilisation de notre trésorerie en faveur de la dépollution des industries. La réflexion à laquelle, au cours de notre dernière séance, nous avons été conviés sur ce sujet, a, elle aussi, fort avancé. Tout cela témoigne de la densité de notre travail dans des directions très diverses en dehors de nos réunions plénières. Si nous n'avons pas le temps de tout évoquer ce matin, nous pourrions poursuivre nos entretiens au cours du déjeuner puisque vous m'avez fait le plaisir d'accepter de venir, après le Conseil, à l'Hôtel de Noirmoutiers.

Mais, avant d'aborder notre ordre du jour, j'ai en premier lieu l'agréable devoir d'accueillir dans notre assemblée plusieurs personnalités nouvelles qui viennent d'être désignées pour entrer au Conseil. Il s'agit de :

M. Maurice PREVOTEAU, Sénateur de la Marne, Président du Conseil Général de ce département, élu le 30 Novembre par le Comité de Bassin pour succéder à notre ami très regretté le Sénateur TERRE ;

M. Arnaud LAUDENBACH, Ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de mission à la DATAR, qui siègera en remplacement de M. PERBEN ;

M. André BOISMENU, Sous-Directeur de l'Équipement et du Développement à la Direction générale des Collectivités locales, en remplacement de M. BOREL, devenu depuis le début de l'année mon collaborateur à la Région d'Ile de France.

M. le Sénateur PREVOTEAU n'est pas un nouveau venu dans nos organismes de Bassin. Il siège au Comité de Bassin depuis 1974 et il y préside l'important Groupe d'Études et d'Information en place dans le sous-bassin de la Marne. Naturellement, il fait partie du Comité de Patronage qui vient d'être institué pour coordonner l'opération "Objectifs de qualité" récemment mise en place dans ce sous-bassin. Il est de plus, je le rappelle, membre de la SAFER Champagne-Ardenne, membre de la Fédération des Exploitants Agricoles, Vice-Président du Conseil d'administration de la Sucrerie de Bazancourt. C'est donc une personnalité très avertie de l'ensemble de nos problèmes, notamment en matière agricole, qui vient aujourd'hui prendre sa part de nos tâches.

A l'adresse de M. LAUDENBACH, je rappellerai la collaboration que nous avons, depuis toujours -depuis l'époque où M. le Ministre BETTENCOURT portait nos organismes sur les fonds baptismaux - souhaité entretenir avec la DATAR. De ce souhait résulte, pour aujourd'hui, la présence parmi nous d'un représentant

de cet organisme (arrivé au Conseil un peu tardivement il est vrai) et, pour l'avenir, bien des projets communs, je l'espère : la réunion des Associations que nous allons tenir ensemble au Sénat le 23 Mars sur le thème "l'Eau et l'Aménagement du Territoire" nous permettra, aux uns et aux autres, d'approfondir ce que nous devrions pouvoir faire ensemble.

A MM. PREVOTEAU, LAUDENBACH et BOISMENU, j'adresse les souhaits de bienvenue des plus anciens d'entre nous en leur disant combien nous nous réjouissons de pouvoir compter sur leur très précieux concours.

o
o o

Le remaniement dont vient d'être l'objet notre Conseil n'ira pas sans poser quelques problèmes de structures. La place occupée par le Sénateur TERRE était particulièrement importante : il était le premier Vice-Président de notre Assemblée et il présidait, en outre, la Commission des Travaux et Programmes. A ce dernier titre, il avait été choisi pour présider nos "Commissions Réunies" dans la formation où nos deux grandes Commissions des Travaux et des Finances se retrouvent pour attribuer nos aides. Je ne rappellerai pas ses mérites à ces deux postes sinon pour dire que nous aurons à considérer attentivement les conditions dans lesquelles nous aurons à désigner dans quelques instants ceux qui auront à lui succéder. Il me faut donc dire tout de suite quelques mots à ce sujet.

Je pense que nous serons tous d'accord pour qu'à la première Vice-Présidence la succession soit recueillie par un représentant des Collectivités locales. D'accord aussi pour que notre choix se porte sur une personnalité disposant sur le plan général d'une expérience suffisante des affaires et capable, le cas échéant, d'intervenir efficacement à tous les niveaux en dehors de notre Conseil. Nous recueillerons tout-à-l'heure les candidatures et, si nécessaire, j'aurai un nom à vous proposer, certain qu'il fera sur lui l'unanimité.

Pour la présidence des Commissions réunies, étant donné que chacun d'entre nous a vocation pour faire partie de ces Commissions, vous pourrez soit vous entendre dès maintenant de sorte que le nom du Président soit connu pour la prochaine réunion du 5 Avril, soit procéder en formation plus restreinte à une élection à cette date. Dans ce deuxième cas, il y a un risque : celui d'avoir à constater au moment du vote de nombreuses absences.

Pour cette désignation aussi, il convient que vous soyez bien éclairés. Beaucoup d'entre vous connaissent la méfiance avec laquelle certains élus, à l'Association des Maires de France et au Parlement, continuent à considérer l'action des Agences, dernier bastion de la centralisation à une époque où celle-ci n'est plus de mode. M. CHAMBOLLE pourrait vous dire un mot de ce qu'ont été ces temps derniers ces attaques. En tous cas, il faut tout faire pour les désarmer sur le point précis où nous sommes visés : le pouvoir financier dont nous disposons notamment lorsque nous mettons en place nos aides auprès des Communes. On accuse notre politique financière de ne pas suffisamment prendre en compte la politique

élaborée au niveau des collectivités locales avec l'aide de leurs conseillers habituels. Nous savons tous combien sont inexactes et maladroites ces accusations, mais il convient de ne rien faire qui puisse les encourager.

Le Sénateur TERRE réussissait très bien, au contraire, à les désamorcer. C'est pourquoi, au poste très important qu'il occupait à la présidence de nos "Commissions réunies", je verrais personnellement très bien sa succession assurée par l'un de ses pairs. Toutefois, s'ajoutant à bien d'autres, la charge peut paraître bien lourde : il s'agit, en moyenne, de six ou sept réunions par an, au cours desquelles sont examinés tous les dossiers qui font la vie de l'Agence et que, bien sûr, il est indispensable de bien connaître. Pour ces raisons, le successeur d'Henri TERRE à la Vice-Présidence pourrait hésiter. S'il devait en être ainsi, nous serions tous unanimes, j'en suis certain, pour demander au Président RICHARD - qui a su, pendant deux années, tenir l'intérim avec beaucoup de compétence, de courtoisie et d'efficacité (bref, avec toutes les qualités d'un excellent Président) - de poursuivre la tâche en acceptant de se porter candidat. Connaissant son dévouement à nos instances, je suis sûr qu'il ne s'y déroberait pas.

Il suffirait alors, pour sauvegarder le rôle qui revient au représentant des Collectivités locales à ce niveau de responsabilités, d'inscrire parmi nos principes que, lui présent et chaque fois qu'il le souhaite, le premier Vice-Président de l'Agence occupe de droit la présidence des Commissions Réunies.

Je n'en dis pas plus pour le moment. J'aurai peut-être tout-à-l'heure à vous consulter sur cette proposition.

°
° °

J'en viendrais maintenant à quelques réflexions auxquelles conduisent naturellement les problèmes de trésorerie évoqués au point 3 de l'ordre du jour.

Cette question d'équilibre au jour le jour entre les dépenses et les recettes est d'autant plus ardue que, si notre Agence est relativement maîtresse des rentrées de fonds puisqu'elle peut fixer les dates d'émission des redevances, elle ne peut, en revanche, agir sur les dépenses que d'une façon indirecte. C'est en effet la commune ou l'industriel, extérieurs à l'Agence, qui restent maîtres d'ouvrages et influent donc sur le moment où la dépense doit être faite. L'Agence peut cependant modifier les conditions de versement de ses aides, agir en particulier sur le délai positif ou négatif entre la constatation des travaux et le paiement de l'aide. Dans les périodes de tension de trésorerie, elle a amélioré la situation en décalant certains paiements. Elle peut de même les avancer si elle traverse une période où sa trésorerie est plus à l'aise.

C'est ce qui est proposé par la direction de l'Agence au profit des industriels. Elle suggère la mise en place d'un système de placement de fonds qui auraient pu être versés dès signature de la convention des aides. Ceci permettrait, grâce à un appui bancaire, d'offrir un système d'aides complémentaires

à moyen terme et à taux bonifié grâce au produit des placements.

Le système est équitable et incitatif puisqu'il répartit les bénéfices et qu'il facilite le financement des ouvrages à réaliser. Il conduit ainsi à réduire le retard pris par nos investissements. Vous aurez à en décider, mais cela paraît bien nécessaire. En effet, un chiffre peut être cité pour illustrer cette nécessité : les aides apportées pendant les trois premières années ne représentent que 41 % du programme de 75 à 81 alors qu'on est à mi-parcours. Le retard est de 9 % en francs et de beaucoup plus si on tient compte de la perte de valeur de la monnaie c'est sans doute une année de retard en trois ans !

Or, on peut craindre, si on ne fait rien, que ce processus ne s'accélère. J'en vois la preuve dans le retard pris par certains gros investissements : barrage Aube et, on peut le craindre, Valenton, même si le rapprochement qui s'est produit il y a quelques jours entre les thèses du SIAAP et de l'Essonne se confirme. Le plafonnement des crédits de l'Etat et la situation économique conduisent à un certain essoufflement des travaux.

Ne doit-on pas alors chercher à aller plus loin qu'on nous le propose avec cette aide à l'industrie au profit, cette fois, des collectivités locales. Je pose la question en souhaitant qu'elle donne lieu à étude et réflexion. Diverses solutions sont possibles. J'en cite une, imaginée au niveau de la région parisienne mais qui pourrait être étendue à d'autres secteurs du bassin.

Comme vous le savez, notre Comité des Sages a préconisé un certain nombre de travaux pour améliorer l'alimentation en eau de l'Ile de France, et le schéma d'assainissement en révision va en préconiser d'autres. Pour financer ces travaux, la Région envisage de demander à l'Agence l'institution d'une redevance spéciale au m³ comme cela a été fait à Rouen, au Havre et à Caen. Pourquoi, si celle-ci devait être mise en oeuvre en 80, ne pas utiliser une partie de la trésorerie disponible pour financer dès le début de l'année les opérations les plus urgentes, le produit de la redevance venant en fin d'année remplacer les sommes ainsi avancées ? On rattraperait ainsi l'année perdue.

Je voulais par ces quelques propos vous indiquer que la période un peu difficile que nous traversons doit nous inciter à faire preuve d'imagination pour gérer au mieux nos moyens et réduire au maximum les retards que nous prévoyons. Certes, les réflexions auxquelles je viens de me livrer n'ont pas la prétention de constituer la seule solution, mais je souhaite que la Direction de l'Agence puisse explorer les diverses voies possibles et nous faire des propositions à notre prochain Conseil en même temps qu'elle nous présentera une étude approfondie sur les perspectives de réalisation de notre programme. Nous pourrions évoquer ces perspectives tout à l'heure à l'occasion de nos discussions sur l'aide nouvelle proposée au profit des Industriels.

o

o o

Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour.

I - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 30 Novembre 1978

Le Président invite les membres du Conseil à présenter leurs observations sur ce procès-verbal.

Personne ne demandant la parole, le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1978 est adopté à l'unanimité.

(Délibération n° 79-1)

II - Problèmes internes

Le Président déclare :

L'ordre du jour appelle maintenant l'élection d'un Vice-Président en remplacement de M. TERRE. Je vous ai fait part il y a quelques instants de mon sentiment sur ce que devrait être cette élection. Il appartient à chacun d'entre vous maintenant, mes chers collègues, de s'exprimer.

M. TENAILLON, estime qu'il est essentiel que la première Vice-Présidence confiée à M. TERRE en sa qualité de représentant des collectivités locales revienne de nouveau à un élu, et qu'en même temps un certain équilibre géographique soit respecté. C'est pourquoi, il présente la candidature de M. PREVOTEAU qui lui semble répondre au mieux à ces deux conditions.

M. PREVOTEAU expose que d'autres que lui seraient mieux placés pour remplir cette fonction difficile et qui demande de l'expérience car il est depuis peu de temps administrateur de l'Agence.

A la suite des interventions successives de M. RICHARD et de M. le Président BETTENCOURT très favorables à l'élection de M. PREVOTEAU, le Conseil décide à l'unanimité de porter M. PREVOTEAU à la première Vice-Présidence.

M. PREVOTEAU accepte alors le mandat qui lui est confié en remerciant ses collègues de leur grande confiance qu'il saura, il l'espère, mériter.

Le Conseil décide ensuite de confier à M. RICHARD, qui accepte, la Présidence des "Commissions réunies" dans les conditions précisées au cours de l'intervention liminaire de M. le Président LANIER. M. RICHARD remercie le conseil de la confiance qui lui est faite et dont il se montrera digne dans les fonctions importantes dont il est investi.

III - Problèmes de trésorerie

Le Président déclare :

"Je me suis longuement étendu sur les problèmes que risque de nous poser une trésorerie trop abondante et sur les solutions que la Direction nous propose pour remédier à ces difficultés tout en améliorant très notablement notre système d'aides."

"Je sais que votre Commission des Finances en a longuement débattu et nous allons maintenant entendre ce qu'elle nous propose en écoutant le rapport de M. le Trésorier-Payeur-Général VERNY, à qui je donne tout de suite la parole."

M. VERNY lit et commente le rapport suivant :

"Si nous avons connu dans une période récente et bien présente dans vos mémoires des difficultés de trésorerie qui contraignaient l'Agence de Bassin à recourir, à certaines périodes de l'année, à des avances bancaires consenties, vous vous en souvenez, par la B.N.P., l'année 1979 va se traduire dans ce domaine par un renversement assez spectaculaire de la tendance. Il faut en chercher l'origine dans une rentrée des recettes meilleure que celle qui avait été prévue et aussi dans un ralentissement des dossiers d'aides présentés aux commissions réunies (la baisse se chiffre en valeur sur la période I.I.1976 au 31.12.1978, à 9 % par rapport au programme).

"Ce renversement de tendance n'aura pas, au surplus, les caractéristiques d'un déjeuner de soleil : les prévisions faites par l'Agence laissent en effet prévoir que la tendance nouvelle se poursuivra - et sans doute même qu'elle se renforcera.

"Dans cette conjoncture, le Conseil sera sans doute soucieux, comme l'a été votre Commission des Finances, de ne pas laisser sans emploi des sommes importantes issues de la contribution des usagers, le problème ainsi posé comportant d'ailleurs des solutions plus ou moins faciles suivant que l'on envisage le cas des industriels ou celui des Collectivités locales.

"Le cas des industriels est relativement simple et l'on peut en somme envisager deux hypothèses :

" - la première, tout à fait élémentaire, consiste à accélérer purement et simplement le paiement des aides votées par les Commissions réunies - en payant par exemple la totalité dès la signature de la convention qui lie l'Agence à l'Industriel -

" - la seconde, plus élaborée, ne touche pas au dispositif actuel de versement des aides dont le paiement continuerait à s'effectuer au fur et à mesure de la réalisation des travaux soit sur un délai moyen de 7 mois ; elle le complète par contre en prévoyant le dépôt immédiat des fonds affectés aux aides dans le circuit bancaire, dépôt dont le produit permettrait d'accorder aux industriels des prêts complémentaires avec une bonification d'intérêt de 50 %. Ces prêts seraient plafonnés à 20 % du montant des travaux et seraient accordés pour une durée de 5 à 7 ans.

"Votre Commission des Finances a écarté la première de ces deux hypothèses - La subordination du paiement des aides à la réalisation effective des travaux constitue pour l'Agence la garantie essentielle et fondamentale de la bonne fin de ses interventions. Il n'est pas concevable d'y renoncer sans compromettre la mission même de l'Agence. Votre Commission des Finances vous demande donc de la suivre en écartant cette solution par trop dangereuse.

"La seconde solution, par contre, a pour elle les séductions de l'élégance et de l'efficacité. Elle présente en effet les avantages suivants :

- " - des garanties de sécurité suffisantes puisqu'elle laisse, pour l'essentiel, subsister la règle "Pas de travaux faits, pas d'aide versée. "Au surplus, l'absence de travaux dans un délai à déterminer devrait entraîner la révocation du prêt complémentaire.
- " - elle est incitative puisqu'elle apporte une commodité supplémentaire et qui intervient sans délai dès la signature de la Convention. On peut dès lors espérer qu'elle aiguïsera l'intérêt des industriels pour les travaux de dépollution.
- " - elle peut être modulée, dans le montant des prêts et dans leur durée à l'intérieur des fourchettes indiquées plus haut suivant la nature et l'importance des travaux entrepris par l'Industriel.

"Cette solution est cependant soumise à un certain nombre de conditions :

"1) La première - tout à fait substantielle - est l'autorisation expresse du Ministère de l'Economie (direction du Trésor) puisqu'elle consiste à faire passer des fonds appartenant à un Etablissement Public du circuit Trésor dans le circuit bancaire.

"Je crois savoir d'ailleurs que la direction de l'Agence a déjà demandé cette autorisation.

"2) La seconde traduit le souci de votre Commission des Finances de laisser jouer la concurrence, en opérant une sorte d'appel d'offres auprès de plusieurs banques en vue de déterminer le ou les établissements qui proposent les conditions les plus avantageuses.

"3) La troisième condition serait que le dispositif qui sera finalement adopté ne fasse pas que la Banque retenue n'apparaisse pas comme détenant un monopole susceptible de gêner un industriel déjà lié dans l'exercice de ses activités professionnelles, à un autre établissement bancaire. Il y aura donc lieu de rechercher un système suffisamment souple pour ne pas comporter de contraintes excessives.

"Telles sont les conclusions auxquelles est parvenue votre Commission des Finances en ce qui concerne l'aide aux Industriels.

"Il est bien évident, qu'avec les aménagements nécessaires et qui seront sans doute profonds, il est désirable de trouver pour les Collectivités locales un système parallèle. Ni l'Agence, ni la Commission des Finances n'ont eu le temps de pousser leur réflexion sur ce sujet. Il conviendra donc de le reprendre et toute suggestion, le concernant, de la part des membres du Conseil sera la bienvenue.

"En conclusion, la Commission des Finances a donné un accord favorable à la mise en place d'une aide complémentaire à la dépollution des industriels, pour autant, bien entendu, qu'elle sera autorisée par le Ministre de l'Economie.

"Un dernier mot si vous le permettez : il est difficile aujourd'hui d'imaginer ce que le système préconisé peut représenter comme charge pour l'Agence. Il conviendrait par conséquent que vous demandiez, dans le cas de sa mise en vigueur, qu'un bilan de l'opération soit chaque année soumis au Conseil pour lui permettre d'en apprécier le coût et d'en suivre l'exécution.

M. BETTENCOURT juge que les propositions exposées sont excellentes mais craint que le Ministère de l'Economie ne mette quelques difficultés à accorder la dérogation nécessaire.

M. CHAMBOLLE se déclare disposé à intervenir auprès du Directeur du Trésor mais souhaite que certains membres du Conseil appuient son intervention.

Après discussion, le Conseil donne mandat à M. VERNY d'intervenir auprès du Ministère de l'Economie, et demande à M. CHAMBOLLE en qualité de représentant du Ministère de Tutelle, de prendre également contact avec les Finances.

M. VERNY déclare d'ailleurs que le Conseil peut raisonnablement ne pas désespérer d'obtenir la dérogation demandée. En effet, d'après les premiers contacts qu'il a pu prendre, la Direction du Trésor ne soulèverait pas tellement d'objections sur le principe mais elle serait plutôt attentive sur les modalités de l'opération.

Sur la proposition d'accorder de nouveaux prêts à taux incitatifs aux industriels par l'intermédiaire d'une Banque, M. BADGUERAHANIAN fait part de son scepticisme quant à l'efficacité de l'incitation que ceux-ci vont apporter. En effet, il n'est pas difficile actuellement pour les industriels de trouver des fonds. Leur véritable problème est un problème de trésorerie, souvent provoqué par le surendettement des entreprises. Proposer de nouvelles formes de prêt est une solution irréaliste dans une telle situation. Au contraire, la véritable incitation serait d'accélérer le versement des aides attribuées par les Commissions, sans attendre la réalisation des travaux.

D'autre part, le taux des prêts proposé dans le système à mettre en place ne lui paraît pas suffisamment intéressant.

M. VALIRON explique plus précisément l'économie du système proposé selon lequel les fonds placés en Banque, qui sont les fonds affectés aux aides, produiraient un intérêt qui permettrait d'accorder aux industriels des prêts bonifiés. Aller plus loin, comme le propose le Président BADGUERAHANIAN, ce serait verser de l'argent aux industriels sans obtenir la garantie que les travaux correspondants seraient effectués. Le Conseil ne pourrait bien sûr que s'y refuser.

M. RICHARD propose de demander à la "Commission Eau" du CNPF de préciser sa position sur les propositions qui sont faites.

M. VINCENT se déclare favorable au projet. Il souhaite cependant une augmentation des taux d'aides pour certaines pollutions spécifiques. De même, il souhaite que des aides soient apportées aux études portant sur les moyens de détection des pollutions. Enfin, il estime que, s'il est légitime de chercher à se montrer plus incitatif envers les industriels, il ne faut pas négliger les problèmes des collectivités locales.

M. CHAMBOLLE estime lui aussi qu'il serait dangereux de verser les aides aux industriels avant la réalisation des travaux, comme le souhaite M. BADGUERAHANIAN. En effet, de nombreux industriels essaient de remettre en cause les engagements qu'ils ont pris en matière de dépollution.

M. TENAILLON est du même avis et celà lui semble d'autant plus vrai qu'il s'agit d'argent appartenant aux usagers de l'eau, industriels et collectivités, que l'Agence ne fait que représenter. Cependant, il s'affirme très sensible aux problèmes de trésorerie des industriels, évoqués par M. BADGUERAHANIAN. Pour alléger ceux-ci, il propose qu'un choix soit donné aux industriels : ce pourrait être par exemple des prêts à 5 % sur 5 ans ou des prêts sur 2 ans sans intérêt.

M. VALIRON est d'accord pour tenter de réduire au mieux les délais administratifs de versement des fonds aux bénéficiaires des aides, une fois les travaux constatés.

M. VERNY souligne que le système proposé doit présenter une grande souplesse. Plusieurs formules devraient pouvoir être proposées à condition de rester à l'intérieur des possibilités de trésorerie de l'Agence. Il insiste également sur la nécessité d'établir un bilan annuel du fonctionnement de ce système afin de pouvoir étudier les possibilités d'amélioration ou de meilleure adaptation de celui-ci.

M. BADGUERAHANIAN se déclare alors favorable à l'application du système proposé pendant une période d'essai, malgré ses réserves sur son efficacité. Il prend acte de la proposition de M. VALIRON d'accélérer le versement des aides. Enfin, il fait part de son inquiétude pour l'année 1980 au sujet des projets d'augmentation des redevances.

M. JOURDAN souhaite que l'Agence se porte caution du remboursement des prêts bancaires par les industriels.

M. VERNY et M. VALIRON estiment au contraire que cette proposition est impraticable et dangereuse pour l'Agence.

Enfin, le Conseil d'Administration se déclare à l'unanimité favorable aux propositions qui sont faites et donne un avis favorable à la poursuite de l'étude d'un projet de convention entre la BNP (ou toute autre banque) et l'Agence, étant entendu que ce projet sera affiné d'ici le prochain Conseil, au cours duquel seront présentés les propositions définitives. Il donne mandat d'ores et déjà à M. VERNY et M. CHAMBOLLE pour négocier la dérogation nécessaire avec le Ministère de l'Economie.

IV - Problème du gaspillage de l'eau

Le Président déclare :

Vous vous souvenez que déjà, à plusieurs reprises, nous nous sommes posés la question de savoir s'il était rationnel de financer par des investissements nouveaux la production d'eau potable pour faire face à la demande croissante alors qu'une bonne partie de l'eau déjà produite est perdue au cours de sa distribution du fait du mauvais état des réseaux et des fuites chez l'utilisateur.

A la suite de la sécheresse de 1976, les instances de Bassin avaient demandé que soient entreprises les études nécessaires à une connaissance plus fine de ce problème et que soit élaborée une politique visant à assurer une gestion correcte des réseaux, plutôt que d'avoir systématiquement recours à des investissements nouveaux.

Notre rapporteur va donc vous présenter maintenant les études consacrées depuis cette époque aux économies d'eau par la lutte contre les pertes dans les réseaux et les fuites chez les usagers. La note de présentation concernant les fuites chez les usagers vous a été adressée par courrier séparé quelques jours après le dossier.

La parole est à notre rapporteur.

M. VALIRON commente les tableaux et graphiques exposés en séance, établis d'après les études de diagnostic objets de la présente information. Il met en relief l'importance des pertes d'eau à la fois sur les réseaux et chez l'utilisateur et des économies qui pourraient être réalisées si des actions étaient mises en place en ce domaine.

M. LANIER déclare être très intéressé par ce sujet et estime qu'il est indispensable de sensibiliser le public au problème de gaspillage de l'eau. Il juge quant à lui que la meilleure incitation réside dans l'installation de compteurs individuels.

M. VINCENT suggère que les Maires fassent passer une information destinée à sensibiliser le public dans les bulletins municipaux. Il estime que le gaspillage n'est important que dans les immeubles collectifs où il n'y a pas de compteurs individuels. Il faudrait inciter à l'installation de tels compteurs.

M. PERNIN retrace les actions qui ont été ou vont être menées à Paris contre le gaspillage de l'eau. Ainsi, il y a un an, les pertes sur les réseaux s'élevaient à 30 % de l'eau distribuée. Grâce aux travaux réalisés depuis, 140 000 m³ par jour ont pu être économisés et les pertes ne s'élèvent donc plus qu'à 20 %. En ce qui concerne les fuites chez l'utilisateur, on a constaté que celles-ci font perdre 40 % de l'eau arrivant au compteur. Une action va être entreprise, d'abord dans le secteur public (collectivités, écoles, administrations, etc...) où des interventions sont facilement réalisables. Dans l'avenir, il pourra être envisagé de mener des actions chez les particuliers eux-mêmes.

M. CHAMBOLLE indique qu'un groupe de travail a été créé au sein du Comité National de l'Eau. Le problème du gaspillage dépasse en effet le cadre du Bassin Seine-Normandie et intéresse l'ensemble du territoire national.

M. VALIRON précise que l'étude présentée montre que l'installation de compteurs n'est pas toujours une panacée. D'autres solutions pourraient être proposées et faire l'objet d'aides de l'Agence

Ainsi, par exemple, certains professionnels entretiendraient les installations des immeubles collectifs et seraient rémunérés grâce aux économies d'eau ainsi réalisées.

Il annonce un rapport plus complet à la fois sur le diagnostic et sur les actions proposées, qui sera présenté au mois de Mai prochain aux Commissions spécialisées du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin.

Le Conseil aura alors à fixer la nouvelle politique d'aide pour mettre en oeuvre effectivement les actions anti-gaspillage. Après une large discussion, le Conseil, qui prend acte des informations données, se déclare favorable à des actions vigoureuses.

V - Divers

a/ Problème de la SICA d'Alizay :

Sur l'invitation de M. LANIER, M. VERNY donne lecture du rapport suivant :

Le problème soulevé par les difficultés financières de la Société Industrielle de la Cellulose d'Alizay a déjà été soumis à votre Conseil lors de sa séance du 17 Mai de l'an dernier. Vous aviez alors donné un avis favorable pour que l'Agence, qui a prêté des sommes importantes à la SICA, participe à l'effort financier demandé à tous les bailleurs de fonds du Groupement Européen de la Cellulose, sous réserve que les règles de l'Agence notamment en ce qui concerne la mise en exploitation des ouvrages subventionnés, ne soient pas transgressées. Le GEC ayant pris l'engagement de mettre en service normal d'épuration, le 1er Avril prochain, l'ouvrage de traitement biologique de la SICA, il vous est proposé de donner votre accord définitif sur les dispositions du protocole qui vous avait été soumis l'an dernier. Ce protocole prévoit, d'une part un moratoire jusqu'en 1981 pour le remboursement des prêts consentis, d'autre part des facilités de paiement pour les redevances de pollution, avec remise gracieuse des pénalités qui doivent être appliquées pour règlement tardif.

Après un bref échange de vue, le Conseil d'Administration donne son accord définitif sur le protocole proposé.

b/ Dénonciation de certains forfaits pollution :

M. PINOIT expose que, comme chaque année, la dénonciation de forfaits pollution est proposée pour un certain nombre d'établissements industriels. Il indique, en outre, qu'un bilan est présenté sur les mesures effectuées à la suite de précédentes dénonciations.

Le Conseil d'Administration décide la dénonciation des forfaits pour les 50 établissements pour lesquels elle est proposée.

c/ Remises de majorations pour règlement tardif des redevances pollution

A la demande de M. LANIER, M. VERNY déclare :

Vous avez trouvé dans votre dossier les tableaux des décisions qui relèvent de la seule compétence de l'Agent Comptable et du Directeur de l'Agence.

Viennent ensuite les cas qui relèvent de votre Commission des Finances qui a retenu les propositions du Directeur, sauf en ce qui concerne l'hôpital de Bernay pour qui la Commission a porté la remise de 50 à 100 %.

Je vous propose d'examiner maintenant les cas qui relèvent de la compétence de votre Conseil ; pour tous ces cas, la Commission vous fait la même proposition que celle proposée par le Directeur. La fiche relative à la Papeterie EVERBALL se trouve dans le dossier remis en séance.

Le Président LANIER propose de ne réexaminer cas par cas les demandes de la compétence du Conseil que si l'un ou l'autre des administrateurs demandait un débat sur tel ou tel dossier. Sauf avis contraire, les avis de la Commission des Finances seront donc entérinés.

Il en est ainsi décidé.

Les décisions sur les demandes de remise gracieuse de la compétence du Conseil font l'objet d'un tableau récapitulatif annexé au présent procès-verbal (annexe).

d/ Demandes de remise gracieuse de la redevance pour prélèvement présentées par divers industriels:

M. DARGENT rappelle que tout préleveur est redevable vis à vis de l'Agence dès que sa redevance dépasse le seuil de perception. Chaque fois qu'un préleveur ignoré est détecté, il lui est demandé de régler rétroactivement sa redevance depuis 1969. Il est proposé aujourd'hui de répondre aux demandes de remise gracieuse de ces arriérés déposées par quatre préleveurs, compte tenu du fait qu'il s'agit de "petits préleveurs", qu'ils sont de bonne foi, et que ces arriérés représentent pour eux des sommes non négligeables.

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les remises gracieuses proposées.

(Délibération n° 79-03).

e/ Remise gracieuse des redevances prélèvement dues par 12 agriculteurs au titre des années 1971 à 1974 :

M. VERNY déclare :

Sur instruction du Ministère de tutelle et après de nombreuses discussions, un protocole d'accord a été conclu en 1976 entre l'Agence et les représentants de la profession agricole, fixant pour la redevance prélèvements, due par les agriculteurs irrigants, des règles de calcul plus favorables que celles fixées auparavant par les délibérations de votre Conseil. Ce protocole de 1976 prévoit également que les irrigants qui ont fait l'objet d'imposition pour les années antérieures peuvent bénéficier, à leur demande, de l'application des nouvelles dispositions.

L'Agence se trouve devant le cas de 12 agriculteurs pour lesquels les ordres de versement ont été émis depuis 1971, mais n'ont été honorés que partiellement. Dans un but de simplification et compte tenu des faibles sommes restant dues après application du protocole, il est proposé à votre Conseil d'accorder la remise gracieuse de ces soldes sans que l'Agence relance l'agriculteur afin qu'il en fasse la demande.

Après un bref débat, le Conseil d'Administration décide d'accorder la remise gracieuse proposée.

(Délibération n° 79-04).

f/ Frais d'exécution des mesures de pollution

M. PINOIT expose que les modalités de facturation des frais d'exécution des mesures lorsqu'elles sont à la charge du redevable n'ont pas été modifiées depuis 1968. Il propose, ainsi que l'a souhaité la Commission des Finances, que la campagne de mesure d'une durée de 24 heures soit facturée au prix de 6 000 F pour le premier point de rejet d'un établissement et de 4 000 F pour chacun des points supplémentaires.

En cas de prolongation des mesures au delà de 24 heures les frais relatifs à cette prolongation seraient supportés par le demandeur et un abattement de 40 % serait appliqué à partir du 2ème jour.

M. RICHARD précise qu'il n'a aucune objection à formuler sur ces modalités, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre en Commission des Finances.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter les propositions exposées par M. PINOIT.

(Délibération n° 79-2).

g/ Scieries industrielles de Bourgogne :

M. VALIRON fait un exposé de la situation de la SIB sur le plan des redevances dues par cette société au titre des années antérieures.

Il indique que celle-ci a déposé un recours devant le tribunal administratif contre l'Agence aux fins d'annulation d'une partie de ces redevances. Il rapporte qu'une solution amiable pourrait être trouvée, compte tenu des efforts importants faits par la SIB pour améliorer le dispositif d'épuration existant et de son projet de construire une station, qui vient d'être approuvé par les Commissions de l'Agence.

C'est dans cette optique qu'est proposé la remise gracieuse des redevances pour les années 1976 et 1977. Il est entendu que les redevances des années 1978 et suivantes sont maintenues.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide d'accorder cette remise gracieuse.

h/ Questions diverses :

M. LANIER donne lecture d'une lettre au CNPF mettant en lumière l'intérêt que porte l'industrie à participer à la Commission pour l'avenir des Agences, créée par la Conférence des Présidents. Le CNPF propose pour le représenter à cette commission, M. ARCHIVEL, M. HUISSOUD et M. RICHARD.

M. CHAMBOLLE précise que cette Commission n'est pas

encore créée et qu'il sera fait appel, lors de sa constitution, aux industriels. Pour l'instant, il n'existe encore qu'un groupe de travail informel qui mène les travaux préparatoires.

M. LANIER évoque ensuite les problèmes posés par la station de Valenton. Il s'étonne du fait que le département de l'Essonne construise des collecteurs qui se déverseront directement en Seine si la station ne devait pas être faite en même temps.

Un débat s'instaure à ce sujet. M. DELATRONCHETTE explique que si le système mis en place ne prévoit pas la construction de stations d'épuration en bout de collecteurs, c'est que ceux-ci sont conçus pour être raccordés un jour sur Valenton.

Le Conseil d'Administration demande que l'attention de tous les responsables, notamment du département de l'Essonne soit alertée sur la situation intenable résultant du retard pris par la construction de Valenton.

Plus rien n'étant à délibérer, le Président LANIER lève la séance à 12 heures 30.

DELIBERATIONS

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 79-1 du 20 Mars 1979
portant approbation du procès-verbal de la
réunion du 30 Novembre 1978

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1978.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

Délibération n° 79-2 du 20 Mars 1979
Mesures de pollution - Frais d'exécution des mesures
lorsqu'elles sont à la charge du redevable
ou du bénéficiaire d'une prime

Le Conseil d'Administration ;

- Vu le décret n° 75-996 du 28 Octobre 1975 en ses articles 7 et 16,
- Vu l'arrêté du 28 Octobre 1975 pris en exécution des articles 3, 5, 6, 10, 11 et 15 du décret susvisé ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE - Prix de la mesure

Lorsque les frais d'exécution de la mesure sont à la charge du redevable ou du maître d'ouvrage, dans les conditions prévues aux articles 7 et 16 du décret n° 75-996 du 28 Octobre 1975, et à l'article 10 de l'arrêté du 28 Octobre 1975 pris en exécution des articles 3, 5, 6, 10, 11 et 15 du décret susvisé, la campagne de prélèvements est facturée au prix (hors taxes) de 6 000 F, pour le premier point de rejet d'un établissement et de 4 000 F, pour chacun des points de rejet supplémentaires.

En cas de prolongation des mesures au-delà de 24 heures les frais relatifs à cette prolongation sont supportés par celui qui a demandé la prolongation. Dans ce cas, un abattement de 40 % est appliqué à partir du 2ème jour.

- Les frais d'analyses sont facturés directement au redevable ou au maître d'ouvrage, par le mandataire de l'Agence ou par le laboratoire agréé.

- Les prix pourront être revus chaque année pour être adaptés aux conditions économiques.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 79-3 du 20 Mars 1979
portant annulation d'ordres de recettes
(GUERIN, LAME, JESUS, SOTEX)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" ;

- Vu la demande de remise gracieuse se rapportant aux redevances arriérées et déposée par les préleveurs Blanchisserie GUERIN (compte n° 12.355), Blanchisserie JESUS (compte n° 032.710), Société SOTEX (compte n° 27.721) ; Blanchisserie LAME (compte n° 27 156).
- Vu l'avis favorable de l'Agent comptable de l'Agence ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les ordres de recettes suivants représentant l'arriéré dû au titre des années 1969, 1970, 1971, 1972, sont annulés :

BLANCHISSERIE GUERIN

- Titre n°	11.069	: montant	1 100 F
	n° 11.102	: montant	1 100 F
	n° 11.111	: montant	1 100 F
	n° 11.270	: montant	1 302 F

BLANCHISSERIE LAME

- Titre n°	12.747	: montant	1 347 F
	n° 12.756	: montant	1 347 F
	n° 12.766	: montant	1 347 F
	n° 12.778	: montant	1 594 F

BLANCHISSERIE JESUS

- Titre n°	11.076	: montant	726 F
	n° 11.109	: montant	726 F
	n° 11.120	: montant	726 F
	n° 11.281	: montant	859 F

SOCIETE SOTEX

- Titre n°	15.431	: montant	881,42 F
	n° 15.482	: montant	890,85 F
	n° 15.433	: montant	509,70 F
	n° 15.435	: montant	1 629,74 F

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

Délibération n° 79-04 du 20 Mars 1979
Portant annulation de 18 ordres de recettes
(redevances prélèvements et consommations d'eau
au titre des années 1971 à 1974 de 12 agriculteurs)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de
Bassin "Seine-Normandie" ;

- Vu les motifs exposés se rapportant aux arriérés des redevances de
12 agriculteurs ;
- Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable de l'Agence ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les redevances restant dues telles qu'elles figurent
dans le tableau ci-joint, font l'objet d'une remise gracieuse.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

Numéro de compte	Identité des redevables	Montants restant dus au titre de				Total	Numéros des titres
		1971	1972	1973	1974		
400.016 A	VIVIEN Annick 02 Pommiers				642,75	642,75	4899
407.015 H	MERCIER Jean 45 Bordeaux en Gâtinais			840,93	840,75	1 681,68	7773 et 4923
410.000 C	MOREAU Pierre 52 Pethes				826,50	826,50	4941
417.004 R	CLOT Jean-Pierre 77 Villegagnon				724,50	724,50	4953
417.010 X	COUPEY Alain 77 Salins	660,00	840,00	210,00	840,00	2 550,00	9765 - 9833 - 7803 - 4956
417.014 B	TALPE Désiré 77 Germiny l'Evêque				682,50	682,50	4959
417.017 E	PROFFIT Guy 77 Lieusaint		750,00			750,00	9837
417.018 F	PROFFIT Pierre 77 Moissy Cramayel	1 815,00	3 885,00			5 700,00	9772 - 9838
418.001 Z	Etablissements TRUFFAULT 78 Le Chesnay				635,00	635,00	3285
419.001 L	VINCENT André 89 Villeneuve			828,00	828,00	1 656,00	7813 - 4968
420.003 A	Société Agricole du Domaine de LA FONTAINE 91 Vaugrin				1 050,00	1 050,00	4978
420.012 K	Société Plaine de FORET 91 Milly la Forêt				1 050,00	1 050,00	4984
	TOTAL	2 475,00	5 475,00	1 878,93	8 120,00	17 948,93	

A N N E X E

Remises gracieuses de majoration de 10 %
 décidées par le Conseil d'Administration du 20 Mars 1979

Numéro de compte	Nom - Raison sociale - Adresse	Décision
1311 A	SICA d'Alizay à Alizay (27)	Remise totale
2901 D	S.A des Usines CHAUSSON à Asnières (92)	Remise totale
4293 S	S.A ANEE à Vimoutiers (61)	Remise totale
10 519 J	CIDEN à Fécamp (76)	Remise totale
160 559 W	S.A LECLERC à Evry (91)	Remise de 50 %
24 181 J	SICA CHAMPIC à Moyenneville (60)	Remise totale
15 825 B	Société GRISET à Aubervillier (93)	Remise totale
1 311 A	SICA d'Alizay à Alizay (27)	Remise totale
125 L	Papeterie EVERBALL à Guignicourt (02)	Remise totale